

Le Mot du Maire

Quel bonheur de retrouver la lumière printanière !

Traditionnellement pour le conseil municipal, le mois d'avril voit le vote du budget et la concrétisation des investissements prévus. Or, nous devons préparer les investissements à venir avec une fiscalité figée jusqu'à nos jours mais pourrions-nous continuer ainsi ?

Comme il se doit, nous aurons l'occasion de dresser l'inventaire des finances de la commune et de son endettement lors de la gazette de mai.

Côté travaux : La réglementation nous impose une mise en conformité de notre mairie et de l'agence postale pour l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Pour rappel, nous avons effectué une partie de ces travaux pour le stade de football en 2016 et avons obtenu une subvention de 7400€ de la Préfecture pour les travaux prévus sur Habarcq.

Les plans d'aménagement de notre mairie ont été validés par l'ABF et la commission départementale ad hoc.



Concernant les travaux d'assainissement, ils devraient débuter en mai par la rue d'Aubigny, pour continuer durant les vacances d'été sur la rue d'Arras à la demande du Département pour éviter l'impact sur les bus scolaires.

Fidèles à notre engagement, nous avons invité les riverains de la rue de l'Argillère ce **vendredi 6 avril** à une réunion de quartier pour échanger sur la rénovation à venir.

Bien entendu, ce projet devra respecter nos contraintes budgétaires et subventions possibles !

Chemin des Fresnaux, les travaux de réfection débuteront début juin pour 7 semaines et ils devraient se dérouler comme ceux de l'assainissement : en minimisant la gêne dans la mesure du possible.

Sécurité routière : Une présentation synthétique par le Département sera effectuée ce mardi 10 avril sur les enregistrements des vitesses rue d'Arras.

Un dossier de subvention sera déposé en corrélation avec les préconisations proposées.



Cavités souterraines : Une rencontre a eu lieu entre les différentes administrations concernées, en préparation des travaux d'assainissement rue de la Ferme, rue du Four et rue de la Poste afin de se prémunir de tout accident. À leur demande, des sondages seront effectués pour connaître la profondeur des cavités.

Parallèlement, j'ai profité de leur présence pour étudier la possibilité de rouvrir le souterrain côté rue d'Avesnes, mais verrouillé par une grille pour éviter tout accident.

L'idée est de garder une identité visuelle et préserver l'histoire de ces carrières.

Élagage de printemps : Les arbres sur la place ont été élagués comme il se doit et nous avons planté 4 arbres manquants.

Extension du cimetière : Le cimetière communal, situé rue du bois, ne disposera plus à terme des capacités d'accueil suffisantes et il convient par conséquent d'anticiper d'ores et déjà son extension dans la continuité des conseils municipaux précédents.

Le 3 mars dernier, le conseil municipal a délibéré (12 voix pour et 2 abstentions) en demandant le lancement d'une enquête publique conformément aux dispositions de l'article L.2223-1 du Code général des collectivités territoriales.

Incivilités canines : Des déjections canines sont observées régulièrement aux abords des écoles et un rappel à la loi sera effectué aux propriétaires.

De même autour des containers, nous constatons des dépôts sauvages avec du verre cassé...

Devons-nous installer une vidéosurveillance pour que cet endroit soit respecté comme il se doit ?



Remerciements à la société de chasse l'Habarcquoise qui a montré l'exemple dans l'opération «Région Hauts-de-France propre» en ramassant une remorque de détritüs : la photo parle d'elle-même.

Place aux joies du jardinage !



Vie du village

Coupure de courant ENEDIS suite à la tempête de janvier



Un courrier de réponse est en cours d'élaboration par ENEDIS.
L'indemnisation se fera automatiquement suivant les modalités suivantes :

Pour les pertes de denrées alimentaires, c'est à prendre en charge par les assurances, la tempête ayant été déclarée en force majeure.

Pour les abattements suite à la coupure : il faut considérer une tranche de coupure de minimum 5h. Le calcul est 2€ par Kva d'abonnement par tranche de 5h.

Exemple :

Si un client a un abonnement de 6kva et a été coupé 8h à 17h 59 : Nous avons 1 tranche de coupure de 5h
L'abattement sera de 2€ x 6Kva x 1 tranche =12€ hors taxe.

Rappel du respect du savoir-vivre

- Nos amis les chiens :

Par respect pour autrui, nous devons veiller à ce qu'ils n'aboient pas de façon intempestive et qu'ils ne vagabondent pas dans les rues, ainsi que dans les propriétés privées. Sur la voie publique et le terrain de foot, il faut ramasser leurs besoins et donc, prévoir lors des sorties, le matériel nécessaire à cet effet.

- Chien qui aboie : ce que dit la loi

Concernant les aboiements, on parle de bruits de comportement ou de bruits domestiques. Ils sont soumis aux dispositions du Code de la santé publique :

- article R.1334-31 : aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

Durée, répétition, intensité... Un seul de ces critères suffit à constituer un trouble de voisinage. Ils ne sont pas cumulatifs. Ainsi, si le chien de vos voisins hurle à la mort, ou aboie tous les jours ou de longues heures durant, vous êtes dans votre droit en demandant au propriétaire de faire taire son animal.

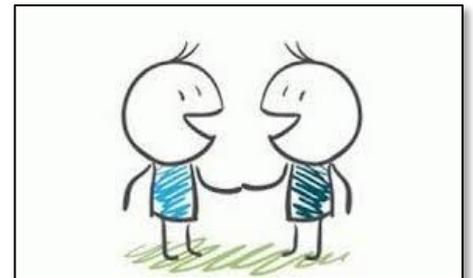
- Animaux : interdit d'interdire

La loi du 9 juillet 1970 répute non écrite toute clause qui interdirait la détention d'animaux familiers dans un logement. Une détention toutefois subordonnée au fait que ledit animal ne cause aucun dégât à l'immeuble, ni aucun trouble de jouissance aux occupants de celui-ci. Attention, la détention de chiens d'attaque peut toutefois être interdite.

- Nuisances sonores : de la diplomatie

Avant d'envoyer les polices de France et de Navarre chez votre voisin ou d'envisager de nourrir son fauve à coup de somnifères... Essayez d'aller parler ! Un chien aboie généralement lorsque son maître n'est pas là, et votre voisin n'est peut-être pas conscient de la gêne que provoque son animal.

Dans un second temps, ou devant un refus de discussion, vous pouvez commencer par adresser un courrier au propriétaire du chien concerné, afin de lui rappeler la législation en vigueur, ainsi que les sanctions auxquelles il risque de devoir faire face.



Celui-ci peut en effet se voir poursuivre en tapage diurne et devant le tribunal d'instance ou de grande instance « pour trouble anormal de voisinage » et aux fins d'obtenir la cessation du trouble. Si rien ne change, vous serez contraint de faire appel aux forces publiques.

Les officiers de police judiciaire sont habilités à constater ce type d'infraction. Contactez votre gendarmerie, ils se déplaceront pour apprécier sur place le bruit. Aucune mesure n'est obligatoire, l'agent se contentera d'une « constatation auditive ». Si le chien de vos voisins aboie anormalement (longtemps, de façon répétée ou très fort), un procès-verbal sera dressé, et une mise en demeure de remédier au problème leur sera présentée. Le propriétaire du chien perturbateur pourra se voir condamné : d'une amende de 450 € à la confiscation de l'animal. Une mesure extrême qui peut, peut-être, encourager vos voisins à trouver une solution alternative et moins traumatisante.

- Le bruit :

Véritable problème de société et de santé publique, le bruit est une pollution, une nuisance, dès lors qu'il porte "atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité". Et cela, de jour comme de nuit. Or, c'est à la portée de tous d'adopter des gestes simples et de respecter quelques règles de savoir-vivre...

- Les travaux de jardinage et de bricolage

Ils doivent être effectués à des horaires respectueux du repos des voisins. Actuellement, aucun arrêté municipal ne régit les horaires autorisés, néanmoins de nombreuses municipalités ont adopté ces mesures : les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30; le samedi de 9 à 12h et de 14 à 19h; le dimanche et les jours fériés de 9h à 12h. Les bruits occasionnés par les engins motorisés de loisirs, mais aussi par certaines manifestations, peuvent eux aussi être évités en faisant tout simplement appel à la responsabilité et au bon sens de chacun.

Soirée à Habarcq

Une comédie d'Angélique Sutti, « Soirée pyjama » aura lieu le samedi 28 avril à 20h à la salle des fêtes. Organisée par Zygom'artistes. Réservations au 06 83 63 56 55.

Vie associative



salon du bien-être : 14 et 15 avril 2018 (ERRATUM)

De nouveaux stands pour ce 4^e salon du Bien-être

N'hésitez pas à venir faire un petit tour !

Inscription par téléphone ou facebook :

<https://www.facebook.com/bioandzen/>

Nombre de places maxi : 25

SAMEDI 14 AVRIL					
horaire	nom	téléphone		thème	tarif
14H00 à 15H00	Hélène Cabrera	06.67.30.92.55	Art Thérapie	"Voyage vers soi"	10 euros
15H00 à 15H30	Christèle Fournier	06.67.01.33.50	Energéticienne	Harmonisation des Chakras avec les sons	5 euros
15H30 à 16H00	Isabelle Donnay	06.43.20.87.19	massage bien être	les bienfaits du massage intuitif	gratuit
16H00 à 17H30	Cécile et Céline	06.51.72.17.47	Lighthouse	fleur de vie	5 euros
DIMANCHE 15 AVRIL					
horaire	nom	téléphone		thème	tarif
10H00 à 12H00	Elodie	06.31.04.80.67	jus fruit/legumes frais	le petit déj'vitalité	20 euros
14H00 à 15H00	Manu tambours	07.70.61.83.56	Musicothérapie	"A la découverte de la musicothérapie énergétique" voyage sonore	5 euros
15H30 à 16H00	Maggy Derusme	06.05.27.52.63	Access bars	Access Bars...c'est quoi ???	gratuit
16H00 à 17H30	Laurence Lemaire	06.82.46.04.33	Thérapeute	découverte d'un atelier clown (outil de développement personnel)	gratuit

CS HABARCQ



Ce dimanche **8 avril à partir de 15H** sur le terrain d'honneur du stade communal, notre équipe fanion reçoit l'équipe de CAMBLAIN. Match capital dans la course à la montée. Les joueurs de notre équipe première comptent sur le soutien de l'ensemble des licenciés du club pour faire chuter les Renards et leur ravir ainsi le fauteuil de leader.

Les visiteurs seront, comme à leur habitude, accompagnés par quelques dizaines de supporters ; il serait de bon aloi que nous répondions présents, qui plus est à domicile !

Alors faites passer le message sur vos pages perso de réseaux sociaux, auprès de vos contacts mails, **MOBILISATION GENERALE**, soyons à la hauteur de l'évènement.

PI	Equipe	Pts	Jo	G	N	P	F	BP
1	HABARCQ CS	36	15	11	3	1	0	48
2	CAMBLAIN ASC	34	14	11	1	2	0	66
3	BREBIERES AS	31	14	9	4	1	0	39
4	BAP BERT VAULX AS	21	16	6	3	7	0	39
5	MAROEUIL AS	21	15	6	3	6	0	28
6	ST LAURENT ES 2	19	16	4	7	5	0	31
7	COJEUL OC	18	13	5	3	5	0	19
8	DAINVILLE FC	17	15	4	5	6	0	20
9	PAS US 2	17	16	4	5	7	0	24

Communauté de communes

Élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal:

Pour fin 2019, le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de notre commune ne sera plus valide et sera remplacé par le PLUI Est (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) des Campagnes de l'Artois, correspondant aux communes de l'ex Porte des vallées.

Une réunion publique d'information va se dérouler le lundi **23 avril 2018** à 18h30 à la salle des fêtes de Duisans.

Cette réunion vous informera entre autres sur les notions de zones constructibles.

Des diagnostics sur l'habitat, l'analyse économique, le domaine agricole, les transports et déplacements, les enjeux environnementaux majeurs, les ressources en eau et notre patrimoine naturel et historique seront présentés.

Raid' d'ingue de l'Artois

Le Raid' d'ingue de l'Artois du 10 mai 2018 se prépare activement.

Encore quelques places pour le raid adultes...

Ne tardez pas à vous inscrire

Horaires des messes du mois d'avril 2018

Dimanche 1 ^{er} avril	10h30	Maroeuil	Samedi 21 avril	19h00	Duisans
Samedi 7 avril	19h00 ...	Agnez-les-Duisans	Dimanche 22 avril	10h30	Maroeuil
Dimanche 8 avril	10h30	Maroeuil	Vendredi 27 avril	19h00	Acq
Dimanche 15 avril	10h30	Maroeuil	Dimanche 29 avril	10h30	Maroeuil

Décès

M. DUNYK Philippe, le 18 mars 2018..... 38 rue du Pont